

Article 1 : Société Organisatrice

La Société atlasformen, SAS, enregistrée auprès du R.C.S. de Paris sous le numéro B 449 149 038, dont le siège social est situé au 87 - 89 rue La Boétie – 75008 Paris - France (ci-après dénommée « Atlas For Men » ou « la Société Organisatrice »), organise un jeu gratuit sans obligation d'achat (ci-après dénommé « le Jeu ») du 26/02/2017 au 28/02/2017).

L'opération est intitulée « Secret Price – Février 2017 ».

Cette opération est accessible à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/Atlasformen.fr/?ref=ts&fref=ts> .

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), cliente ou non auprès d'Atlas For Men et qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page web:

<https://www.facebook.com/Atlasformen.fr/?ref=ts&fref=ts> .

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel de la Société Organisatrice, et de son agence de communication, y compris leurs familles (ascendants et descendants directs) et leurs conjoints respectifs (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées.

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de la politique de confidentialité des données personnelles suivies par la Société Organisatrice ainsi que des lois et règlements applicable au Jeu en vigueur en France. Le non-respect dudit règlement entraîne de plein droit la disqualification du participant et l'annulation de l'attribution éventuelle des lots, sans recours contre la Société Organisatrice.

Article 3 : Modalité de participation

Le Jeu se déroule comme suit :

Le participant doit se connecter à la fan page Atlas For Men France <https://www.facebook.com/Atlasformen.fr/?ref=ts&fref=ts>.

Il devra ensuite se rendre sur l'onglet « Secret Price », prendre connaissance des modalités de participation puis autoriser l'application.

Une fois ces étapes passées, il devra cliquer sur le bouton « Participez », puis communiquer ses coordonnées personnelles (nom, prénom, adresse postale et électronique), et accepter les conditions et modalités du présent règlement pour continuer à jouer, puis cliquer sur « validez ».

Puis, Il devra trouver le prix exact et non promotionnel du produit Atlas For Men affiché.

Chaque participant pourra tenter sa chance 3 fois pendant la période du jeu, sauf s'il a déjà trouvé le prix exact lors de sa 1^{ère} ou de sa 2^{nde} tentative.

Le joueur pourra inviter ses amis, soit en publiant sa participation sur son mur, soit en les invitant directement via l'application pour participer au « Secret Price ».

Le joueur pourra également, s'il le souhaite, devenir fan d' Atlas For Men France en cliquant sur le bouton « like » de la fan page.

Article 4 : Sélection des gagnants

Parmi tous les joueurs ayant trouvé le prix exact sera organisé un tirage au sort .

Le tirage au sort sera effectué en présence de, Huissier de Justice à, entre le 01/03/2017 et le 15/03/2017, pour désigner 3 (trois) gagnants.

Dans les 12 (douze) jours suivants le tirage au sort soit au plus tard le 27/03/2017, les gagnants seront annoncés sur la page fan Atlas For Men France <https://www.facebook.com/Atlasformen.fr/?ref=ts&fref=ts> et contactés par courrier électronique par la Société Organisatrice pour lui (leurs) annoncer son (leurs) gain(s) et lui (leurs) demander la confirmation de ses (leurs)

coordonnées personnelles.

Si le(s) gagnant(s) ne se manifeste(nt) pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, soit au plus tard le 27/04/2017, il sera (seront) considéré(s) comme ayant renoncé à son (leurs) lot(s) et le lot (ceux-ci) restera(ont) la propriété de la Société Organisatrice.

Du seul fait de l'acceptation de leur lot, les gagnants autorisent la Société Organisatrice à indiquer leur prénom ou pseudo et leur département de résidence dans toute manifestation publicitaire et/ou promotionnelle, sur le site Internet de la Société Organisatrice et sur tout site ou support affilié, sans

que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le lot gagné, sauf en cas d'interdiction expresse formulée par l'un des gagnants, et adressée à Atlas For Men dans les 30 (trente) jours à compter de la réception de son lot, à l'adresse suivante : Atlas For Men, « Secret Price – Février 2017 » - 87 - 89 rue la Boétie - 75008 PARIS.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur sera pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leurs coordonnées postale et/ou électronique ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité des gagnants avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement du lot déjà envoyé.

Article 5 : Dotations et Acheminement des Lots

3 (trois) bons d'achat d'une valeur de 20 euros TTC : Valable en une seule fois uniquement sur le site www.atlasformen.fr jusqu'au 31/05/2017 inclus.

Une fois que le gagnant aura communiqué ses coordonnées complètes en message privé sur Facebook, ce, suite à l'annonce des résultats sur la page fan <https://www.facebook.com/AtlasForMen.fr/?ref=ts&fref=ts>, celui-ci sera contacté par le service clients afin de communiquer la liste des produits Atlas For Men qu'ils souhaitent recevoir en échange du bon d'achat d'une valeur de 20 euros TTC.

En cas de dépassement du montant du bon d'achat par le gagnant, la différence sera à régler par celui-ci.

Dans la cas où le gagnant n'aura pas dépensé la totalité de la valeur du bon d'achat (20 €), le reste de la somme sera perdu et ne pourra donner lieu à une quelconque restitution, ni à l'édition d'un bon d'achat.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi de la dotation à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si le lot n'a pu être livré à son destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de la Société Organisatrice (le gagnant ayant de même sans mettre à jour son adresse, etc. ...), il restera définitivement la propriété de la Société Organisatrice.

De même, la Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable des annulations, graves et toutes circonstances intervenant au sein des services de la Poste et d'une manière générale de leurs prestataires et/ou fournisseurs qui pourraient provoquer la perte d'une dotation, sa modification ou le retard de son acheminement au gagnant.

Le lot n'est pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra donner lieu à un remboursement partiel ou total. Le participant est informé que la vente ou l'échange du lot sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le lot correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant survenir lors de l'utilisation du lot. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées appartenant à leurs propriétaires respectifs.

Article 6 : Jeu gratuit sans obligation d'achat

Les frais éventuels de connexion nécessaires à la participation au « Secret Price – Février 2017 » seront remboursés pour un montant forfaitaire de 0.20 € par connexion, correspondant aux frais de communication occasionnés lors de la participation dans la limite d'un remboursement par participant (même nom, même adresse postale et/ou électronique) et dans la limite de 5 connexions.

La demande, adressée exclusivement par courrier à Atlas For Men – « Secret Price – Février 2017 » - 87 - 89 rue la Boétie - 75008 PARIS (frais d'affranchissements remboursés au tarif lent lettre en vigueur (20g) sur simple demande), doit s'accompagner des nom, prénom, adresse postale et

adresse électronique du participant, d'une photocopie de sa carte d'identité, d'un RIB, des dates et heures de ses connexions et d'une photocopie de la facture détaillée de son fournisseur d'accès internet.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où dans ces hypothèses le fait pour le participant de se connecter

au site et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Article 7 : Limitation de responsabilité

La participation au « Secret Price – Février 2017 » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission

sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement
- du Jeu ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;

- du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre du Jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à <https://www.facebook.com/Atlasformen> et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du « Secret Price – Février 2017 » s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom, et sous une seule adresse postale et / ou électronique. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Le Jeu n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié au Jeu. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu s'adresser à la Société Organisatrice du Jeu et non à Facebook. Tout contenu soumis est sujet à modération. La Société Organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

La Société Organisatrice se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le Jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de la nature de celui-ci, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Toute modification apportée au présent règlement fera l'objet d'un avenant déposé chez un huissier.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure définitivement du Jeu

« Secret Price – Février 2017 » toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement du Jeu. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur.

De même, toute tentative d'utilisation du Jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du Jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du Jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Article 8 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé auprès de, Huissier de Justice à

(*adresse complète*). Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de la Société Organisatrice du Jeu à l'adresse suivante : Atlas For Men – « Secret Price – Février 2017 »- 87 – 89 rue la Boétie -75008

PARIS. Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande envoyée à la même adresse.

Le règlement du Jeu sera disponible sur internet sur le site <https://www.facebook.com/Atlasformen.fr/?ref=ts&fref=ts>

La solution du Jeu est également déposée à l'étude.....(mettre infos sur l'étude huissier et adresse postale) et sera consultable sur demande dès le Jeu terminé.

Article 9 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom et prénom, adresse postale et électronique). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des lots. Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des lots. En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information

de la Société Organisatrice et à celui de ses partenaires. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition

aux données personnelles les concernant. Pour exercer ce droit, les joueurs pourront envoyer un

courrier à l'adresse suivante : Atlas For Men – « Secret Price – Février 2017 »- 87 – 89 rue la Boétie -75008 PARIS ou contacter Atlas For Men par téléphone.

Article 10 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante :

Atlas For Men – « Secret Price – Février 2017 »- 87 – 89 rue la Boétie -75008 PARIS, au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu telle qu'indiquée au sein du présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis auprès du tribunal compétent.